

Assurer un retour sur investissement

Par Ameenah Gurib-Fakim

Pour éviter le pillage de leur patrimoine génétique, les pays du Sud doivent les protéger par des lois et constituer des dossiers précis sur leurs plantes et autres ressources. Cette documentation est aujourd'hui nécessaire pour négocier avec les firmes internationales qui veulent les exploiter.

De nombreux pays africains ne mesurent pas assez la valeur des plantes qui poussent dans leur environnement. Ce sont des biens qu'il faut à tout prix protéger des grandes sociétés étrangères, surtout du Nord. Car il est très facile pour celles-ci de s'en emparer pour développer de nombreux produits, notamment des médicaments, avec à la clé des gains énormes qui ne bénéficieront jamais aux pays propriétaires.

Ces sociétés viennent dans nos pays nous demander des échantillons de plantes. Très obligeants, nous les leur remettons gratuitement ainsi que d'autres plantes sauvages dont le potentiel n'a jamais été évalué. Certains croient qu'ils sont simplement en train de se débarrasser de mauvaises herbes... En fait, ils sont en train d'offrir leur héritage, leur patrimoine à des tiers qui, eux, l'utiliseront pour s'enrichir. Et nous, qui cultivons certaines de ces plantes depuis des lustres, nous ne recevons rien. Pire, nous ne pouvons même plus, dès lors, les faire enregistrer comme nous appartenant, ni en tirer parti nous-mêmes. Le droit à la propriété intellectuelle, il faut donc en parler et le faire appliquer.

Documenter les plantes

La terre, le sol, l'air, l'océan et la mer qui nous entourent font partie de la biodiversité d'un pays. Pour pouvoir les exploiter, il faut l'autorisation des propriétaires. Les pays, surtout africains, doivent promulguer des lois pour protéger cette biodiversité et lutter contre le piratage de leurs richesses et de leur patrimoine génétique. Il faut ensuite, documenter les connaissances traditionnelles sur ces plantes. C'est important à plusieurs titres. D'abord, pour empêcher que d'autres exploitent illégalement ce patrimoine. Si vous avez des dossiers, vous pouvez intenter une action en justice et prouver ainsi que telle ou telle plante vous appartient.

Ensuite, c'est très important pour l'exploitation future de la biodiversité à l'heure où les grandes sociétés mondiales viennent prospecter dans de nombreux pays. En effet, celles-ci travaillent davantage maintenant avec les pays où la biodiversité est bien documentée. Dans ce domaine, l'Inde et la Chine ont pris une grande avance. Elles ont déjà codifié leurs plantes et leurs usages en médecine traditionnelle. Si rien n'a été fait, un pays court le risque de voir sa biodiversité exploitée par des "pirates". Ceux-ci peuvent, et ils l'ont déjà fait, prendre une de vos plantes, y introduire un gène, la breveter et alors légalement celle-ci ne vous appartient plus. C'est ce qui explique que la plus grande exploitation de pervenche de Madagascar (*Catharanthus roseus*) se situe au Texas, États-Unis. Cette fleur ne fait plus partie du patrimoine génétique malgache.

Optimiste par nature, je vois aussi le bon côté des choses. Actuellement, la vitesse de transmission par Internet des informations met un frein à ces tentatives malhonnêtes de pillage. Les grandes sociétés ont changé de méthodes pour ne pas être taxées de "biopiraterie". Elles travaillent maintenant avec les pays où les plantes sont répertoriées. Ma philosophie a de tout temps été la suivante : "Si vous donnez tout, vous n'obtenez rien ; si vous ne donnez rien, vous

n'obtenez rien non plus ; mais si vous donnez quelque chose, vous pouvez négocier pour obtenir quelque chose. Vous assurez ainsi un retour sur votre investissement."

Des stratégies nationales

À Maurice, je n'ai renseigné que les plantes médicinales. Je n'ai pas travaillé sur les algues et autres plantes marines. Par manque d'expertise, personne ne sait ce que renferme l'océan qui nous entoure. Nous n'avons aucune compétence pour ce travail. Nous devons aussi cataloguer et documenter nos mouches, nos champignons, notre sol pour connaître leurs vraies caractéristiques et leur profil.

Différents pays d'une région donnée peuvent aussi collaborer pour identifier et documenter leur patrimoine génétique. L'idée d'une alliance stratégique régionale en ce sens est séduisante, mais difficile à mettre en œuvre. Les risques d'échec sont grands. Prenons le cas de l'archipel des Mascareignes, dans l'océan Indien, qui est un lieu important sur la carte mondiale de la biodiversité. Dans la région, plusieurs pays, dont Madagascar, Maurice, les Seychelles, ont des plantes aux caractéristiques similaires. Lorsque de grandes firmes étrangères vont vouloir les utiliser, un pays peut discuter le retour sur investissement avant de céder les droits de propriété intellectuelle, mais d'autres non. Ces derniers ne feront aucune difficulté pour donner cette plante à ces sociétés sans contrepartie et nous serons donc tous perdants.

La solution ? Une démarche nationale fondée sur la qualité du produit. On peut gagner le marché avec un produit de meilleure qualité, en harmonisant les critères recherchés par les marchés européen et japonais. J'y travaille. On peut rêver !



Ameenah Gurib-Fakim est professeur de chimie organique et pro-vice-chancelière de l'Université de Maurice. Diplômée de l'Université d'Exeter (Royaume-Uni) et lauréate en 2007 du prix L'Oréal-Unesco pour son inventaire des plantes de Maurice et ses recherches sur leurs applications biomédicales, elle vient d'obtenir le prix régional de l'Union africaine pour les femmes scientifiques.

http://spore.cta.int/index.php?option=com_content&task=view&id=1057&catid=1